LES VOIX DE JEANNE : DES PAROLES PROPHÉTIQUES, PAS DES HALLUCINATIONS

>>> Jeanne d'Arc affirma entendre des voix au cours de sa courte vie. Point de départ de sa mission, ses locutions ne cessent d'interroger depuis le XV° siècle. Il est devenu difficile de dissocier la sainte de ses perceptions auditives. Mais au fond, qu'a-t-elle entendu?

Patrick Shalchiero

DES PHÉNOMÈNES PARFAITEMENT DOCUMENTÉS DANS L'HISTOIRE

Lors de son procès en 1431, Jeanne reconnaît que, à partir de ses 13 ans, elle s'est mise à entendre des « voix » d'origine inconnue. Elle précise ensuite que des visions ont complété ces perceptions sonores. Rappelons tout d'abord que la jeune fille n'a pas le monopole des voix. Dans la Bible, Dieu s'adresse aux prophètes par ce moyen (Ez 1,28; Jr 4,19; etc.). Dans le Nouveau Testament, les locutions (du latin loqui, « parler ») occupent même une place essentielle, comme les paroles de l'ange Gabriel lors de l'Annonciation... Les annales de la sainteté regorgent de ces manifestations et témoignent ainsi qu'en ce domaine Jeanne est loin d'être unique.

LES QUALITÉS DES VOIX

Depuis deux siècles, on s'acharne à confondre locutions divines et hallucinations verbales propres aux troubles mentaux. Ne dit-on pas que la schizophrénie cause des auditions déstructurantes, prises à tort par les malades pour des révélations ? Jeanne aurait-elle été victime de ce phénomène ? Depuis 1800, après un « examen » (virtuel) de la sainte, des médecins lui ont diagnostiqué une « épilepsie temporale » ou une « schizophrénie

paranoïde », tant elle aurait été la proie du délire. A-t-on déjà vu une épilepsie temporale ou une schizophrénie paranoïde transformer une adolescente ignorante en chef militaire? Avons-nous déjà isolé un cas où des bouffées délirantes font d'une campagnarde illettrée une meneuse d'hommes armés ? Non, car en réalité, les voix de Jeanne n'ont rien à voir avec des troubles mentaux. Pour justifier leur théorie, les neurologues matérialistes évoquent la ressemblance entre les deux faits, l'un et l'autre consistant en des paroles distinctes, sans vibrations acoustiques de l'air, donc par un mode de communication extrasensoriel : toute voix serait ainsi une hallucination auditive. Ce postulat est infondé. Il ne tient compte ni de la qualité des voix des saints ni, surtout, de leurs conséquences fécondes à tous niveaux, au contraire des voix provoquées par les hallucinations des aliénés.

UNE LIBERTÉ D'ACTION

Quand elle parle des voix pour la première fois, Jeanne raconte : « Vers l'âge de 13 ans, j'eus une voix de Dieu pour m'aider à me gouverner. » Cette phrase est magnifique car, en la méditant, on peut prendre la mesure de la bonté et de l'humilité de Dieu à l'égard de sa créature. Dieu envoie son archange Michel, le chef des anges,

auprès d'une simple jeune fille de 13 ans adolescente, non pas pour lui intimer des ordres, mais pour l'aider à se gouverner. Toute sa vie, Jeanne gardera le gouvernement d'elle-même en parlant avec ces voix, en agissant même parfois contre ces voix, comme elle l'explique au juge lors de son procès :

« Vous n'avez pas prévenu vos parents que vous partiez [...]. — Non. Et mes voix me conseillaient de le faire. »

DES FRUITS DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉS AUX PATHOLOGIES

Si le schizophrène perçoit des messages imposants, choquants, brutaux et disgracieux, invitant parfois au suicide ou au meurtre, les saints témoignent d'auditions d'une qualité rare, inconnue ici-bas : tous, sans exception, évoquent la tendresse, l'humanité et le respect de leurs interlocuteurs invisibles. Les conséquences sont parfaitement opposées entre les deux phénomènes : les hallucinations morbides ne débouchent sur rien, sinon sur le chaos, la maladie, la dégradation intellectuelle, l'enfermement et, en bien des cas, la mort. À l'inverse, les voix reçues par les saints invitent à l'élévation, au respect, à la charité et à la paix! Par-dessus tout, elles engagent totalement la personne dans l'action concrète (spirituelle, caritative, intellectuelle, évangélisatrice, etc.). Tel est le sens des voix de Jeanne: remplir une mission, non pas éthérée, mais concrète et circonstanciée. Contrairement aux voix de la folie, celles de Jeanne sont claires et intelligibles : « Va trouver le Dauphin et prends la tête de ses armées. » Se réalise ce qu'elles ont annoncé : Jeanne deviendra une sainte française. Les juges de Rouen prendront l'effet pour la cause, lorsqu'ils tenteront de faire avouer à Jeanne l'origine diabolique, ou simplement naturelle, de ses voix.

L'HYPOTHÈSE HALLUCINATOIRE EST CLINIQUEMENT INFONDÉE

On s'est passionné pour connaître le rôle des organes sensoriels dans la production des voix de Jeanne. Dieu s'est-il servi des canaux naturels ? L'oreille de la sainte fut-elle le support organique de ses voix ? Au-delà de l'audition, ce sont tous ses sens qui ont été concernés, puisqu'elle eut également des visions accompagnant les paroles. Qu'a-t-elle perçu précisément ? Des corps « glorieux » ? A-t-elle rêvé ? Ces questions ne trouveront jamais de réponse. L'absence ou la partialité des sources, la minceur du savoir médical au Moyen Âge, l'inexistence de représentations figuratives des extases de la Pucelle ôtent d'emblée toute scientificité à cette problématique.

Ainsi, déterminer si les voix de Jeanne furent perçues par l'oreille, imaginaires (paroles adressées à la sensibilité et l'imagination) ou intellectuelles (porteuses d'un enseignement religieux) est une gageure. Les soi-disant diagnostics psychologiques de personnes mortes il y a des siècles ne reposent sur rien. Tout psychiatre le dira : poser un diagnostic en présentiel nécessite déjà rigueur et attention. La classification des saints entre psychotiques et hallucinés est l'invention du positivisme.

Jeanne fut tour à tour hystérique, névrosée, idiote, manipulatrice, dégénérée... Mais l'Église ne s'y est pas trompée et a mesuré l'authenticité de ses voix en considérant surtout leur utilité pour la foi. Car les voix et visions de Jeanne n'ont eu que des heureux aboutissements, et leur dimension prophétique n'est plus à prouver.